

Bail mensonger concernant le chauffage collectif

Par nadiaafroid, le 15/01/2013 à 15:18

Bonjour,

J'ai signé un bail pour un appartement au près d'une agence de location, l'annonce et le bail mentionnait le chauffage collectif, en réalité je suis obligée de mettre un chauffage électrique si je ne veut pas avoir froid. Sans ce chauffage d'appoint il fait 13.7 degrés vers la fenêtre et 18 degrés de l'autre coté de la pièce. L'agence me dit que si je ne suis pas satisfaite je peux poser mon préavis ! Seulement j'ai payé 700€ de frais d'agence il y a 6 mois...

merci